

REGLEMENT VITESSE 2025

Art. 1 - DEFINITION

Championnat Bourgogne Franche-Comté (BFC) de la montagne dans les catégories suivantes :

Catégorie idem Championnat de France de la Montagne 2025

MOTO 25 POWER / 300 / OPEN / SUPERSPORT / SUPERBIKE / SIDE CAR / QUADS/ MOTOS ANCIENNES

Art. 2 - CONCURRENT

Pourront disputer le Championnat tous les pilotes licenciés compétitions à la FFM pour l'année en cours.

Art. 3 - REGLEMENT TECHNIQUE

Les machines autorisées à disputer le championnat BFC de la montagne devront répondre aux définitions du règlement des machines de course sur route : **Règlement FFM 2025**

Art. 4 - EPREUVES

La liste des épreuves comptant pour le championnat BFC de la montagne 2025 (voir Art. 5)

La Commission Vitesse BFC se réserve le droit d'exclure une ou plusieurs épreuves du calendrier (sous réserve d'inscription 2025).

Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve.

Les cas non prévus au règlement seront solutionnés sur place à l'initiative des délégués de la Ligue.

Art. 5 - FORMULE

Le Championnat de BFC de la montagne 2025 se disputera sur la totalité des épreuves inscrites au calendrier de la Ligue.

(Voir le calendrier sur le site de la Ligue de BFC : www.lmbfc.com, dans : Disciplines – Vitesse).

Art. 6 - PARCOURS

Le Championnat se disputera sur les parcours retenus et homologués par la FFM.

Art. 7 - ENGAGEMENT EN COURSES

Les demandes d'engagement seront à faire sur le site <https://ffm.engage-sports.com> conformément au règlement FFM et particulier de l'épreuve. Chaque coureur est tenu de s'engager lui-même aux épreuves auxquelles, il désire participer, il est vivement conseillé aux coureurs de s'inscrire le plus tôt possible à chaque épreuve, car une réclamation consécutive à un refus d'engagement ne serait pas prise en compte.

Art. 8 - ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

L'engagement au championnat de Bourgogne Franche-Comté est **gratuit mais obligatoire**. Les demandes seront à retourner au plus tard 15 jours avant la 1ère épreuve à comptabiliser pour le pilote à :

Philippe BESANCON - 3 avenue du Breuil – 70 000 Vaivre et Montoille ou par mail à : b-p@orange.fr

Tous pilotes qui n'auront pas envoyé leurs demandes d'engagement avant le début de saison ne pourront participer au dit championnat

Art. 9 - CLASSEMENTS

Pour être classé, les pilotes doivent au moins avoir disputé 50% des épreuves inscrites au calendrier du championnat de Ligue, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche-Comté.

Art. 10 - RECOMPENSES

Les Championnats de Bourgogne Franche-Comté seront récompensés en fin d'année. Une coupe aux 3 premiers dans chaque catégorie (2 par équipe side-car). La présence des pilotes est obligatoire. Si le nombre

de participants n'est pas assez conséquent, la commission vitesse se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés.

Art. 11- OFFICIELS

La Commission désignera pour l'année un délégué de son choix et un suppléant.

Art. 12 - PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT

Les pilotes participants aux courses du Championnat BFC s'engagent à suivre le présent règlement.

ART.13

La commission vitesse se réserve le droit de modifier ce règlement, l'application pouvant être immédiate.
(Lettre d'information sur le site de la Ligue BFC – Commission vitesse).

FICHE D'INSCRIPTION

Championnat de la Montagne Ligue Bourgogne Franche Comté 2025

- 25 power 300 Open Supersport Superbike
 SIDE-CAR QUAD Moto Ancienne

Cocher les cases correspondantes – Un bulletin d'engagement par catégorie.

Un pilote sous le coup d'une suspension de permis de conduire et non titulaire d'un CASM s'engage à ne pas participer aux épreuves durant sa période de suspension.

PILOTE :

Nom : Prénom : Né le :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel domicile : Portable :
Moto-club : License N° : Code :
N° CASM : N° de permis :
Type de permis : Date d'obtention :

PASSAGER SIDE-CAR :

Nom : Prénom : Né le :
Moto-club : License N° : Code :

MACHINE :

Marque : Cylindrée :
N° d'immatriculation : ou n° de série :

Je soussigné m'engage à respecter le Règlement du Championnat de Ligue ainsi que le règlement Particulier de l'épreuve et à me conformer aux prescriptions du Code Sportif National de la FFM et de ses annexes.

Les points du Championnat seront attribués aux seuls pilotes ayant rempli et renvoyé le présent formulaire.

Le présent formulaire ne remplace pas l'engagement à chaque épreuve concernée.

Date :

Signature :

Demande à retourner à : **Philippe BESANCON** 3 Avenue du Breuil – 70 000 Vaire et Montoille

Ou par mail à : b-p@orange.fr

Ou à donner aux responsables des licences de votre moto-club.